



Présentation de la Stratégie nationale biodiversité 2030 :

le Comité français de l'UICN en demande un renforcement tous les ans d'ici 2030

Communiqué - 27 novembre 2023

Le Comité français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) salue la présentation par le Gouvernement de la Stratégie nationale biodiversité 2030 pour accélérer les actions en faveur de la biodiversité. Il souligne l'importance de cet engagement de la France, premier pays à renforcer l'application du nouveau cadre mondial de la biodiversité de l'ONU, comme le recommandait la motion 53 de l'UICN lors de son Congrès mondial à Marseille, pour répondre à ses engagements internationaux d'inverser la perte de biodiversité d'ici 2030 et mettre la nature sur la voie de la restauration. Les résultats à atteindre demandent un engagement fort sur le long terme de l'ensemble du Gouvernement piloté par la Première ministre, avec l'implication du Secrétariat général à la planification écologique. La réussite dépendra également de la mobilisation de l'ensemble des acteurs du niveau national jusqu'au local, et des citoyens, en particulier de la jeunesse.

Les moyens nouveaux alloués à la biodiversité pour la mise en œuvre de la stratégie, plus de 1 milliard pour 2024 au total, sont à saluer mais il faut continuer à accroître les financements chaque année et lancer sans attendre une réforme ambitieuse des financements néfastes à la biodiversité qui totalisent 6 milliards d'euros. L'exemplarité de l'Etat et la cohérence des politiques publiques sont indispensables, en particulier concernant l'agriculture : nouveau plan Ecophyto pour la réduction des pesticides, transition écologique de l'agriculture via l'agroécologie et l'agriculture biologique, restauration des haies en stoppant l'arrachage, protection des forêts...

Le Comité français de l'UICN attend une stratégie spécifique aux Outre-mer et se réjouit de l'amélioration de la stratégie sur deux mesures qu'il a soutenues concernant la protection et la restauration des prairies naturelles, dont 50 000 ha disparaissent chaque année, et la prise en compte de la lutte contre la pollution sonore sous-marine qui est une menace importante pour les mammifères marins. Il attend aussi de rehausser l'ambition en matière de protection forte : l'objectif de 10% doit s'appliquer en métropole et dans les Outre-mer, pour les milieux terrestres et les milieux marins, et en accord avec la protection stricte européenne. L'ambition de restauration de 30% d'écosystèmes dégradés d'ici devra certainement aussi être renforcée.

Le Comité français est satisfait du soutien annoncé sur de précédentes initiatives comme la Fête de la nature, grande fête citoyenne qu'il a lancée en 2007, des Atlas de la biodiversité communale, ou encore sur les stratégies territoriales de la biodiversité. Il est ainsi primordial, comme l'a déclaré Maud Lelièvre, présidente du Comité français de l'UICN à la présentation de la stratégie ce matin, qu'une évaluation annuelle des résultats obtenus soit réalisée avec des indicateurs précis et fiables sur l'état de la biodiversité, comme la Liste rouge des espèces menacées. Cette évaluation annuelle permettra de rehausser régulièrement le niveau des actions pour atteindre les objectifs biodiversité de la France en 2030.

CONTACT COMMUNICATION ET RELATIONS PRESSE

Camille Aspar
Chargée de communication
camille.aspar@uicn.fr
07 48 11 53 43